



MAIRIE DE
CARLENCAS ET LEVAS

Procès-verbal du conseil municipal

30 mars 2026 à 18h00

Salle de la mairie à Carlenças-et-Levas

Présents : ARNAUD Frédéric, BOYER Jonathan, ALZIEU Nathalie, FITOU Emilie, DUVAL Sylviane, BELHACHE Serge, PORTES Manon, THIEBAUT Emilie, RYNGERT Luc, Sylvie TOLUAFE

Absents (excusé) : HULIN David (pouvoir à THIEBAUT Emilie)

Absent : Néant

La séance débute à 18h15. Sylvie TOLUAFE accueille les participants. Emilie THIEBAUT est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

LES INDEMNITES DU MAIRE

Il est proposé de conserver les taux et le montant de l'indemnité du maire soit 1171,50 € (brut)/mois.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

LES INDEMNITES DES ADJOINTS

Il est proposé de conserver les taux et le montant de l'indemnité du maire soit 447.64 € (brut)/mois.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le maire signale une modification proposée sur le montant dont dispose le maire sur le budget communal : il était auparavant de 1 000 000 €, il est vu à la baisse pour être proposé à 500 000€.

Sylvie TOLUAFE rappelle que sur le mandat il y aura un projet d'importance – la rénovation de la Place du village. Ce projet a déjà été entrepris et la commune est accompagnée par Hérault

Ingénierie sur ce dossier. Il est proposé que pour ce projet la commune dépose des demandes auprès de plusieurs subventionneurs : l'Etat, l'Europe, la région... C'est un projet au long court, qui a déjà débuté avec des études des sols. À mesure des études et de l'avancé, des devis pourront être réalisés pour un coût global de l'opération.

Madame le Maire rappelle que le but de ces délégations c'est de permettre au maire de prendre les décisions sans devoir constamment s'en référer au Conseil municipal et de délibérer sur les sujets. Cependant, ces décisions sont suivies par la Trésorerie publique et engage la responsabilité du maire.

Emilie THIEBAUT demande si malgré tout le conseil municipal sera informé des projets et des dépenses.

Madame le Maire approuve : le conseil municipal sera toujours informé et suivra les projets en recevant des informations durant les séances et les commissions. L'avis de l'ensemble des élus sera pris dans les dossiers pour avancer. Elle rappelle que jusqu'à présent la commune a pu s'engager sur des projets sans emprunt, uniquement sur la base des subventions du Département de l'Hérault. Mais que la situation actuelle rendra ces financements moins certains à l'avenir.

Le conseil municipal propose d'augmenter l'ensemble à 800 000 € aux vues des projets d'importances sur le mandat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Madame le Maire propose de donner délégations uniquement au 1^{er} adjoint : Frédéric ARNAUD. Celles-ci concerneront les domaines d'importances : la voirie, les travaux, l'eau et l'urbanisme. Elle explique qu'en cas d'absence, il pourra ainsi intervenir dans ces différents dossiers.

Le Conseil municipal propose qu'il puisse aussi être délégué sur les associations. De plus, après avoir eu un incident avec un défibrillateur durant l'été, il est proposé qu'il ait aussi une délégation pour pouvoir prendre le relai et accompagner le maire sur la sécurité et l'entretien des bâtiments communaux.

Luc RYNGERT demande si l'organisation d'une formation de secourisme pour les élus peut être envisagé, afin que chacun soit formé à l'utiliser d'un défibrillateur et puisse intervenir au besoin.

Madame le Maire lui répond qu'une formation pourrait être envisagée pour l'ensemble des personnes qui souhaiteraient y participer. La dernière datant de 2015. Et que l'idée est retenue.

Le conseil municipal propose que délégations soient accordées à M. Frédéric ARNAUD, 1^{er} adjoint, dans les domaines suivants : l'urbanisme, les bâtiments communaux, les associations, la voirie, l'eau et l'assainissement. Ces délégations comprennent une délégation de signature.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES

Il y a 3 commissions obligatoires, présentées par Madame le Maire :

- **La commission des impôts directs**

Dans les deux mois après l'installation du Conseil municipal, ce dernier doit proposer une liste de personnes pour constituer cette commission des impôts directs. Tout le monde ne peut pas en faire partie car il y a certains critères qui doivent être respectés :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Emilie FITOU propose de faire passer une information suffisamment claire pour expliquer à chacun ce que cela signifie de faire partie de la commission, quel en est le rôle et le temps que cela implique de s'engager.

Cependant, il est proposé que des membres du Conseil municipal soit inscrits sur la liste, notamment les membres qui répondent aux critères : Emilie FITOU, Emilie THIEBAUT, Jonathan BOYER, Frédéric ARAUD, Sylvie TOLUAFE, et David HULIN.

Emilie THIEBAUT propose qu'une affiche soit réalisée et une information diffusée sur la commune pour compléter la liste des membres de la commission, avec une date butoir pour respecter les délais légaux.

Madame le Maire propose que la question soit renvoyée à un Conseil municipal ultérieur, dans la limite des deux mois de délai légaux afin de compléter la fiche et de la délibérer.

- **La commission des contrôles de listes électorales**

Cette commission devra se réunir dès l'année à venir, en vue des élections présidentielles. Son but étant de vérifier les listes électorales.

Sa composition répond à quelques règles précises également :

- Elle se compose de conseillers municipaux des deux listes élues
- 3 représentants de la liste arrivée avec le plus de suffrage
- 2 représentants de la seconde liste arrivée avec le plus de suffrage

Ainsi la composition de la commission se présente comme suit : Serge BELHACHE, Sylvie DUVAL, Luc RYNGERT, David HULIN, Emilie THIEBAUD.

- **La commission des appels d'offre**

Madame le Maire explique que durant le dernier mandat, cette commission n'avait pas été saisie, mais avec un gros dossier comme la Place, elle sera sans doute amenée à se réunir. Elle n'en reste pas moins obligatoire. Cette commission se compose de deux membres titulaires et deux membres suppléants.

La composition de la commission est proposée ainsi : Emilie THIEBAUD, Frédéric ARNAUD (membres titulaires) et Jonathan BOYER, Serge BELHACHE (membres suppléants).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces différentes compositions de commissions.

Madame le Maire les informe que la secrétaire de mairie leur enverra les informations concernant le fonctionnement et les missions des différentes commissions.

COMMISSIONS COMMUNALES NON-OBLIGATOIRES

Madame le Maire propose de réunir des thématiques de commissions pour éviter d'en faire trop et pouvoir mettre en commun des savoirs-faires pour avancer durant le mandat. Il est proposé au Conseil municipal d'organiser les commissions comme suit :

- Bâtiments communaux, voirie, Sécurité et eau
- Urbanisme, PLUI et déchets
- Finances
- Culture, communication, cadre de vie et associations

Concernant le PLUI, il est géré par l'intercommunalité. Il faudra s'informer durant la première commission le concernant organisé par Grand Orb.

On aurait pu penser une commission unique « Eau et assainissement » mais l'état a annoncé que les communes ne seraient plus obligées de donner la compétence. Il faudra réfléchir à l'évolution possible à donner à cette compétence durant le mandat. La commune a beaucoup investi dans les travaux, et continuera avec l'installation des compteurs connectés.

Il est proposé que chacun s'inscrive dans la commission qu'il souhaite :

- **Bâtiments communaux, voirie, Sécurité et eau** : Frederic ARNAUD, Jonathan BOYER, Luc RYNGERT, David HULIN, Serge BELHACHE
- **Urbanisme, PLUI et déchets** : Jonathan BOYER, Frederic ARNAUD, Emilie THIEBAUT, Nathalie ALZIEU
- **Finances** : Emilie FITOU, Manon PORTES, Emilie THIBAUT
- **Culture, communication, cadre de vie et associations** : Luc RYNGERT, Sylviane DUVAL, Manon PORTES, Emilie THIEBAUT, Emilie FITOU, Nathalie ALZIEU, Serge BELHACHE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX INSTANCES DE GROUPEMENT

Il est nécessaire de désigner des délégués pour les groupements auxquels la commune appartient : Hérault énergie, Hérault ingénierie, Syndicat Vallée de l'Orb et du Libron, Pays Haut Languedoc et vignobles. Madame le Maire présente chaque groupement à mesure des désignations.

- **Hérault énergie** : Frédéric ARNAUD

C'est un organisme qui nous accompagne régulièrement, notamment durant le changement de l'ensemble des lampadaires.

- **Hérault ingénierie** : Frédéric ARNAUD

C'est un nouveau service du département avec lequel la commune a conventionné. Ils nous suivent notamment sur le projet de la Place pour laquelle ils ont fait une étude des canalisations.

- **Syndicat Vallée de l'Orb et du Libron** : Manon PORTES – Nathalie ALZIEU

C'est un syndicat qui s'occupe de la question des inondations notamment.

- **Pays Haut Languedoc et Vignobles** : Emilie FITOU, Nathalie ALZIEU, Sylvie TOLUAFE

Madame le Maire informe que le PHLV propose de venir se présenter durant un futur Conseil municipal, afin de faire savoir ses missions et son fonctionnement à l'ensemble des élus. Le Conseil municipal approuve leur venue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CORRESPONDANT DEFENSE

Tous les trois mois le correspondant doit envoyer un mail pour notifier les jeunes qui peuvent être inscrits à la journée de défense, sur la commune.

- **Correspondant désigné** : Jonathan BOYER

APPROBATION DES COMPTES ET GESTIONS ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

La présentation des comptes de gestions et des comptes administratives de l'exercice 2025 se font dans l'ordre suivant :

- **Compte de gestion – budget communal – exercice 2025**
- **Compte administratif – budget communal – exercice 2025**
- **Compte de gestion – budget annexe : eau et assainissement – exercice 2025**
- **Compte administratif – budget annexe : eau et assainissement – exercice 2025**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de faire la relevé des compteurs d'eau très rapidement.

Jonathan BOYER propose d'envoyer une information pour que les compteurs soient propres et accessibles, avec la date de passage pour faire les relevés le plus rapidement possibles.

PARTICIPATION AUX REPAS DES ELEVES DE LA CANTINE

La précédente délibération prenait fin avec la fin du mandat des élus en place. Il est proposé au Conseil municipal de délibérer cette prise en charge dans les mêmes conditions : 1€ / enfant / repas. Cette délibération prendra aussi effet durant toute la durée du mandat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Madame le maire lève la séance à 20h30.



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CARLECAS ET LEVAS' around the perimeter and '(Hérault)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 034-213400534-20260427-2026_04_27_1-DE